

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2020

## SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1893

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1251 de M. Jumel

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2 substituer aux mots :

« être supérieure au »

les mots :

« pas dépasser le ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ici, nous appuyons l'amendement concerné qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de la Commission du secret de la Défense nationale.

Au-delà de ce sous-amendement, nous souhaitons marteler notre opposition à ce projet de loi qui repose sur le dernier rapport du COR dont La rigueur scientifique a été fortement contestée par les experts syndicaux, le collectif Nos Retraites composé de chercheurs ou encore l'association ATTAC, avec de sérieux arguments.

Pour Michael Zemmour, économiste à l'université Paris 1, le déficit est modéré et passager. Le gouvernement a créé une urgence.

Le même COR a d'ailleurs expliqué que le déficit n'est pas dû à une hausse des dépenses mais à un manque de recettes, avant tout du côté des fonctionnaires. « Le solde du système de retraite est d'autant plus dégradé que les politiques d'emploi et de salaires de la sphère publique sont restrictives, alors même que ces politiques sont génératrices d'économies pour les administrations publiques »